

CO-VOITURAGE

TRANSPORT AU DÉPART DE LA RANDONNÉE

Le transport s'effectue en covoiturage, en essayant de remplir au maximum les véhicules.

Tous les frais sont partagés entre les personnes participant à la sortie (regroupées dans le même véhicule).

Quant aux chauffeurs, ils payent comme les autres leur quote-part de transport et ne tirent donc aucun avantage à conduire et user leur véhicule. Il faut prendre aussi en considération leur fatigue et les risques liés à la conduite été comme hiver.

Il faut aussi remarquer que ce sont très souvent les mêmes chauffeurs qui prennent leur voiture et qu'il y aurait plus d'égalité si chacun prenait son véhicule à tour de rôle.

Le montant de l'indemnité de remboursement kilométrique est établi par le conseil d'administration du club une fois par an (sauf variation très importante du prix des carburants).

Actuellement le forfait (frais de carburant, assurance et amortissement du véhicule) est de **0,25 € du km**. A ce chiffre s'ajoute également le coût éventuel de l'autoroute.

Le calcul des frais de transport se fait ainsi :

Nombre de kilomètres aller-retour x par l'indemnité kilométrique + frais de péage A/R. Le montant obtenu est divisé par 4 pour obtenir le montant de la participation de chaque passager et du chauffeur.

Il est donc important de bien compléter les véhicules au départ du point de RDV.

En cas de manque de voitures au départ la randonnée sera annulée

[Lien pour calculer le coût du co-voiturage](#)